

Projet de loi relatif au gaspillage et à l'économie circulaire :

**Les industriels, distributeurs, fédérations de la grande consommation et Citeo affirment leur volonté d'accélérer la performance de la collecte et du recyclage des emballages et des papiers. L'opportunité d'une consigne pour recyclage des emballages boissons sera étudiée dans le cadre d'une concertation globale.**

Les industriels, distributeurs, fédérations de la grande consommation et Citeo affirment leur volonté de voir progresser la performance de la collecte et du recyclage des emballages et des papiers. Dans cet esprit, ils ont mis en place un groupe de travail dédié à l'étude des conditions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de 90 % de collecte sélective pour recyclage des bouteilles en plastique fixé par l'Union européenne et à l'accroissement de l'utilisation de matériaux recyclés.

Après des études approfondies comparant les performances des différents systèmes de collecte, le modèle de la consigne pour recyclage des emballages boissons (hors verre) apparaît comme le scénario de référence permettant d'atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Les producteurs et distributeurs et Citeo appellent à ce que tous les acteurs de la collecte et du recyclage s'associent pour en étudier la faisabilité et les possibles conditions de son adaptation en France dans le cadre d'une accélération de la performance globale des dispositifs existants pour les emballages et les papiers. A cette fin, ils appellent au lancement d'une large concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes, dans un cadre fixé par l'Etat.

Depuis 25 ans, des progrès considérables ont été réalisés pour développer l'économie circulaire et transformer les emballages ménagers en ressources nouvelles : avec 9,5 milliards d'euros investis par les entreprises dans le dispositif, 68 % des emballages, notamment 86% du verre et 57 % des bouteilles plastiques en PET, mais aussi 57% des papiers sont recyclés tandis que le tri est devenu le premier geste environnemental des Français. Toutefois, au regard des disparités territoriales des taux de collecte, des progrès restent à faire, notamment dans les grandes zones de concentration urbaine.

Pour le compte des industriels et distributeurs, Citeo mène un travail de fond afin d'accroître la performance du recyclage et apporter des solutions à tous les emballages : éco-conception, simplification du geste de tri, modernisation des centres de tri, mise en place de machines de collecte, développement de nouvelles technologies de recyclage et nouvelles filières, développement du réemploi, etc.

Concernant plus particulièrement l'enjeu des emballages boissons, un groupe de travail<sup>1</sup> rassemblant industriels et distributeurs et leurs organisations professionnelles s'est constitué pour répondre à l'objectif

---

<sup>1</sup> Ce groupe de travail regroupe : l'Association des Brasseurs de France (ABF), l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), Boissons Energisantes France (BEF), Boissons Rafraîchissantes de France (BRF), la Maison des Eaux Minérales

de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles plastiques fixé par l'Union européenne et 30 % de matière recyclée dans les bouteilles. Le groupe de travail a étudié, avec Citeo, différentes options possibles pour atteindre ces objectifs.

Les études et modélisations, incluant les retours d'expérience européens, établissent qu'un système de consigne pour recyclage semble l'option de référence pour atteindre cette ambition. Afin d'aller plus loin dans l'étude de ce nouveau mode de collecte sélective pour qu'il s'intègre efficacement au dispositif existant et permette d'améliorer la performance du recyclage pour tous les emballages et papiers, les industriels et distributeurs et Citeo appellent au lancement rapide d'une concertation ouverte à l'ensemble des parties prenantes : entreprises, collectivités territoriales, pouvoirs publics, opérateurs du déchet, filières matériaux, associations, afin de définir collectivement, d'ici le premier trimestre 2020, les conditions d'un dispositif ambitieux et performant pour l'ensemble des emballages et papiers, tout en étudiant la faisabilité et les modalités d'une éventuelle mise en place d'une consigne pour recyclage des emballages boissons en France.



Boissons Énergisantes  
France



Fédération du Commerce  
et de la Distribution



SYNDILAIT



#### Contact presse Citeo

Olivia Retali

[olivia.retali@citeo.com](mailto:olivia.retali@citeo.com)

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74

---

Naturelles (MEMN), la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la Fédération Nationale des Boissons (FNB), la Confédération Française du Commerce de Gros et International (CGI), le Syndicat des Eaux de Sources (SES), le Syndicat National du Lait de Consommation (Syndilait) et l'Union Nationale Interprofessionnelle des Jus de Fruits (UNIJUS).